

<b>AVIS DE PUBLICITE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT</b>	
Attribution d'un titre autorisant une occupation privative du domaine public à titre temporaire précaire et révocable, régi par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques	
IDENTITE DE L'AUTORITE COMPETENTE	<p>COMMUNE DE BORDEAUX Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques Représentée par : le Maire de Bordeaux</p> <p>Direction gestionnaire : DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES Direction de la création artistique et des territoires</p>
I) OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE PREALABLE	<p>Avis de publicité préalable faisant suite à une manifestation d'intérêt spontanée au titre de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques et visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente :</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Ville de BORDEAUX a été destinataire d'une demande d'occupation du domaine public constitutive d'une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation d'un emplacement d'un hectare au sein du parc bordelais, à proximité de l'entrée principale, rue Carnot, 33000 Bordeaux, pour une activité nocturne d'animation culturelle à destination des familles pendant les fêtes 2025.</p> <p>Les caractéristiques de l'occupation proposée étant propres à garantir la conservation du domaine public concerné, compatibles avec son affectation et présentant un intérêt culturel et éducatif, la Ville est susceptible de faire droit à cette proposition.</p> <p><b>Le présent avis de publicité a pour objet de permettre à tout opérateur économique potentiellement intéressé de manifester son intérêt pour occuper cette dépendance du domaine public.</b></p>
II) DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	<p><b>Description de la dépendance du domaine public mise à disposition :</b> Un espace d'un hectare au sein du parc bordelais de 18 h à 22 heures, à proximité de l'entrée principale, rue Carnot, 33000 Bordeaux, (période comprise entre le 12 décembre 2025 et le 11 janvier 2026)</p> <p><b>Activité projetée :</b> Animation culturelle nocturne à destination des familles, intégrant des actions d'éducation artistique et culturelle.</p>
III) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION	<p><b>Nature du titre délivré :</b> convention d'occupation en vue de l'utilisation privative à des fins d'exploitation commerciale du domaine public L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable.</p> <p><b>Durée, jours et horaires de mise à disposition :</b> 1 mois et 30 jours ferme (du 12 décembre 2025 dès 9h au 11 janvier 2026, 9h)</p> <p><b>Conditions financières envisagées :</b> Paiement d'une redevance forfaitaire d'occupation de 30 000,00 (trente mille euros toutes taxes comprises) € TTC (redevance non soumise à TVA), tenant compte de la nature de l'activité envisagée et des avantages tirés de l'occupation du domaine public.</p> <p><b>Date prévisionnelle de début d'exploitation :</b> La date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est envisagée au 12 décembre 2025.</p>

IV) MODALITES DE MANIFESTATION D'INTERET	<p>Tout candidat intéressé est invité à remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une manifestation d'intérêt écrite <b>en utilisant le formulaire téléchargeable gratuitement</b> sur le site internet de la Commune de BORDEAUX à l'adresse suivante : <a href="http://www.bordeaux.fr">www.bordeaux.fr</a> ;</li> <li>- Un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent.</li> </ul> <p>L'attention des candidats est appelée sur la complétude du dossier et notamment, sur l'obligation de remplir correctement le formulaire portant manifestation d'intérêt. A défaut, la manifestation d'intérêt ne sera pas constituée.</p>
V) MODALITES DE REMISE DE LA MANIFESTATION D'INTERET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Courrier en lettre recommandée avec accusé de réception</b> à l'adresse suivante : Mairie de Bordeaux Direction Générale des Affaires Culturelles Direction de la création artistique et des territoires 6 Place Rohan 33 077 Bordeaux Cedex</li> </ul> <p>Le pli devra porter la mention suivante : <b>APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT AOT – PARC BORDELAIS</b></p>
VI) DATE LIMITE DE DEPOT DE LA MANIFESTATION D'INTERET	<b>4/02/2025 inclus</b> , 17h00 (délai de rigueur), <b><u>date de réception faisant foi.</u></b>
VII) CONTACTS :	<p>Les renseignements complémentaires quant à la procédure peuvent être obtenus par demande écrite à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Lucas Lopes <a href="mailto:l.lopez@mairie-bordeaux.fr">l.lopez@mairie-bordeaux.fr</a> tél. : 07 50 65 74 64</p>
VIII) DEROULEMENT DES SUITES DE LA PROCEDURE	<p>i) Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais précisés au VII, la Commune de Bordeaux se réserve la faculté de délivrer de gré à gré le titre autorisant l'occupation de l'emplacement décrit au II à l'opérateur ayant fait la demande initiale.</p> <p>ii) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper l'emplacement décrit II dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité à une sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p><b>A cette fin, les candidats ayant manifesté leur intérêt dans le délai imparti pourront :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit télécharger le dossier les informant des modalités précises de la sélection préalable constitué d'un règlement et d'un projet de convention qui sera mis en ligne à compter du 04/02/2025 pour une durée de 15 jours sur le site <a href="http://www.bordeaux.fr">www.bordeaux.fr</a></li> <li>- Soit venir retirer un dossier à l'adresse précisée ci-après, à compter du 04/02/2025 pour une durée de 15 jours</li> </ul> <p style="text-align: center;">Mairie de Bordeaux Direction Générale des Affaires Culturelles Secrétariat (1<sup>er</sup> étage) 6 Place Rohan 33 077 Bordeaux Cedex</p> <p>Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p>
DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS	20/01/25

MODALITES DE  
PUBLICITE ET  
AFFICHAGE

A minima :

Cet avis est consultable en ligne jusqu'au 04/02/2025 sur [www.bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr), pendant toute la durée de la publicité.